



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 08/09/2021

Présents : Mme CHARRAUD Clémentine, MM. DABIN Jean-Francois, LHUILIER Jacques, VALEUR Jacques.

La réunion est ouverte sous la présidence de Jacques LHUILIER à 14h30.

CHANGEMENT INSTALLATIONS

- Toutes les rencontres du club de l'Etoile de Châteauroux (Jeunes et Seniors) se joueront sur le terrain synthétique de Beaulieu , rue d'Aquitaine à CHATEAUROUX.
- L'équipe de D3 D de Poulaines jouera ses matchs le Samedi soir à 20h sur le terrain de Luçay le Male.

REPECHAGE

La commission sportive a accepté les demandes de repêchage de St Christophe (1) et de St Maur (3) en D4.

La commission sportive a établi les poules (voir ci-dessous) et les calendriers de la D5

DEPARTEMENTAL 5

Poule A

AS ANJOUIN 1
E. BUXEUIL 2/VATAN 4
E. VICQ SUR NAHON/HEUGNES 1
US BOUGES 2
E. FRANCILLON 2 /LEVROUX 3

Poule B

AS ST LACTENCIN 2
AS NEUVY PAILLOUX 2
E. DEOLS 4/ST MAUR 4
AS MARON 2
ES ETRECHET 3

Poule C

AS ARDENTES 3
AAE NOHANT VIC 2
US MONTGIVRAY 4
FC VALP 36 4
US LE POINCONNET 3

Poule D

FC2SS 2
SS CLUIS 3
SCO 2
FC BAS BERRY 2
AS POULIGNY NOTRE DAME 1

Poule E

FC TOURNON ST MARTIN 1
FC CONCREMIERS 1
FC CEAULMONT 1
SS BELABRE 2
AC PARNAC VA. 3

Règlement D5

ARTICLE 23 1 - Si par suite de défection ou de refus d'admission, la règle d'accession définie à l'Article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts étant de toute façon appliquée, il était quand même nécessaire de compléter un niveau, il serait fait appel à des clubs règlementaires relégués au niveau inférieur avec application du coefficient Fair Play pour déterminer ces clubs.

2- Si tous les clubs relégués sont repêchés (hormis le dernier de chaque poule), il serait fait appel aux équipes classées au niveau inférieur (3ème, 4ème ...) avec application du coefficient du Fair-Play pour déterminer ces clubs. Concernant la Départementale 5, dans la mesure où les rencontres ne sont pas arbitrées, plusieurs équipes sont classées premières ex-aequo. Pour les départager, il sera tenu compte, successivement et dans l'ordre, jusqu'à ce qu'une différence apparaisse des critères suivants : a- Plus grand quotient : Nombre de buts marqués / nombre de matchs joués b- Plus petit quotient : Nombre de buts encaissés / nombre de matchs joués c- Les équipes premières de club d- Le club ayant la plus ancienne affiliation

3 – Complément Article 17.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : en aucun cas, deux équipes d'un même club ne pourront être classées dans une même série, hormis le dernier niveau départemental. Dans ce cas, les équipes seront engagées dans des poules différentes sauf en cas de force majeure.

ARTICULATION CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL D5 SAISON 2021/2022

PHASE 1 :

5 poules de 5 équipes (grille 6 clubs) match aller / retour soit 8 rencontres. A la fin de la phase 1, les deux premiers de chaque poule (10 équipes) ainsi que les deux meilleurs troisième (Art 23 des règlements championnats) accèdent au niveau 1.

PHASE 2 :

Création de deux poules géographiques niveau 1 de 6 équipes composées des deux premiers de chaque poule de la phase 1 et des deux meilleurs troisième (match aller / retour soit 8 rencontres)

Création de deux poules géographiques de niveau 2 avec les 13 équipes restantes (sauf forfait ou nouvel engagement) et suivant le nombre exact, 2 poules avec grille de 6 clubs ou 8 clubs (match aller/retour)

COURRIERS

SEGRY : pris connaissance

MONTIERCHAUME : pris connaissance réponse faite par mail

ST GAULTIER : pris connaissance voir calendrier modifications matchs

US CHATEAUMEILLANT-CHATELET-CULAN : pris connaissance accord de principe de la commission sportive inscription foot vétéran à 8 sous réserve de l'aval des instances régionales.

ETOILE CX : pris connaissance

ST CHRISTOPHE : pris connaissance

CEAULMONT LES GRANGES : pris connaissance

ST LACTENCIN : pris connaissance voir calendrier modifications matchs

LE POINCONNET : pris connaissance demande acceptée

VALP 36 : pris connaissance demande acceptée

LINIEZ : pris connaissance pas de réponse du club adverse à ce jour, match du 12/09 maintenu

BVN et AIGURANDE : pris connaissance voir calendrier modifications matchs

NEUVY PAILLOUX : pris connaissance demande acceptée

PRUNIERS : pris connaissance impossibilité calendrier déjà effectué

POULAINES : pris connaissance

Fin de la réunion à 18h

Le Président de la C.S.

J. LHUILIER

